

Compte-rendu du conseil municipal du 18 mai 2016.

Absents excusés : Yolaine Andrieu, Didier Verstraete, Rémi Clénet

Election d'un(e) secrétaire de séance : Christine Crouzier

Approbation du CR du conseil municipal du 6 avril 2016 à l'unanimité.

Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération n°14: acceptation des CESU préfinancés en qualité de titres de paiement. Le conseil accepte à l'unanimité.

Délibérations

- 1) Budget principal : modification d'erreur matérielle ; affectation du résultat de l'exercice 2015.

Une anomalie a été constatée par le trésorier s'agissant de la reprise des résultats à la clôture de l'exercice 2015 du budget principal. En effet, dans la délibération d'affectation du 06 avril 2016, ont été pris en comptes les résultats de l'exercice 2015 et non les résultats cumulés au 31/12/2015. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- L'affectation en recettes de la section d'investissement (compte 1068) du résultat de fonctionnement cumulé constaté à la clôture de l'exercice 2015, soit la somme de 20 825.77 €
- Le report en dépenses de la section d'investissement, de la somme de 31 793.97 €.

- 2) Budget principal : modification d'erreur matérielle ; vote du budget primitif 2016.

Il convient de modifier la délibération de vote du budget primitif principal comme suit :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 345 060 €
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 75 020,29 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, vote le budget primitif de la commune pour l'année 2016.

- 3) Budget principal : décision modificative n°1.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits de 100 € sur le budget de l'exercice 2016 (article 2051 crédité de 100 € ; article 1328 réduit de 100 €).

- 4) Budget locaux commerciaux : modification d'erreur matérielle ; affectation du résultat de l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide le report à nouveau, dans le budget 2016, des résultats cumulés constatés à la clôture de l'exercice 2015, soit :

- 1 683.50 € en recettes de la section de fonctionnement.
- 5 887.69 € en recettes de la section d'investissement.

5) Budget locaux commerciaux : modification d'erreur matérielle ; vote du budget primitif 2016.

Il convient de modifier également le vote du budget primitif des locaux commerciaux comme suit :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 9 176.00 €
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 11 262.10 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, vote le budget primitif des locaux commerciaux pour l'année 2016.

M Forget, comptable de la commune, a préparé un document synthétisant l'analyse financière de la commune.

6) Modification du règlement intérieur des temps périscolaires.

Monsieur le Maire rappelle qu'une régie a été créée afin de pouvoir encaisser les paiements de l'accueil périscolaire en espèces et chèques.

Certains parents ont émis le souhait de pouvoir utiliser des Chèques Emploi Service Universels (CESU) comme moyen de règlement.

Une modification du règlement de fonctionnement est nécessaire pour prendre en compte ce changement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le règlement intérieur modifié des temps périscolaires avec en annotation supplémentaire : l'accueil périscolaire peut être payé par des CESU préfinancés ; il ne sera pas rendu de monnaie sur la valeur faciale des CESU.

14) Acceptation des CESU préfinancés en qualité de titre de paiement : voté à l'unanimité.

7) Modification du règlement du cimetière.

Suite à la dissolution du budget CCAS, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la totalité du produit des concessions funéraires au profit du seul budget communal.

8) Paiement des heures complémentaires et supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le paiement des heures complémentaires pour les agents à temps non complet, et supplémentaires pour les agents à temps complet, effectuées à la demande de l'autorité territoriale pour l'ensemble des agents de catégories C et B.

9) Demande de protection fonctionnelle d'un agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde la protection fonctionnelle sollicitée à Madame ALZOUNIES Caroline .
L'agent étant relaxé, la commune se retourne vers son assurance.

10) Subvention aux associations.

- Après présentation des bilans (financier 2015 et prévisionnel 2016) de l'association Les Boissetiers, le conseil municipal accorde une subvention de 500 € pour l'année 2016.
- L'association Les chemins Urbain V sollicite à nouveau la commune pour obtenir une subvention.
- Une réflexion est menée pour subventionner les associations intervenant aux TAP.

11) Projet de périmètre d'un SIVU de DFCI du massif de l'Yeuseraie.

En 2015, le conseil municipal avait voté pour la dissolution du syndicat de l'Yeuseraie. Les membres de ce syndicat souhaitent déposer un amendement pour éviter la fusion avec les autres syndicats qui gèrent les bois environnants ceci pour des raisons financières et pour mieux gérer le contrôle des bois autour de l'autoroute et de la centrale nucléaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la majorité (7 contre et 3 pour) sur le projet de périmètre d'un SIVU de DFCI du Massif de l'Yeuseraie.

12) Projet de périmètre du SMEG (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard).

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité sur le projet de modification du périmètre du SMEG intégrant les communes de Nîmes et d'Uzès.

13) Autorisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement -carrière.

La société CARRIERES DE PROVENCE-GROUPE FIGUIERE a déposé auprès de la Préfecture du Gard une demande d'autorisation d'exploiter une carrière sur les communes de Vers Pont du Gard et d'Argilliers.

Le Préfet du Gard sollicite l'avis du conseil municipal sur cette affaire.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à cette demande d'exploitation.

Affaires communales

15) Personnel : point de situation.

Le salarié en contrat CUI est en arrêt maladie jusqu'à la fin de son contrat ; un recrutement est en cours pour son remplacement.

Le contrat d'Aurore prend fin le 25 août 2016 ; un recrutement sera fait pour la remplacer.

Remarque sur le centre aéré de Collias : certains parents étant mécontents du service rendu, ils préfèrent inscrire leurs enfants sur Uzès.

16) Environnement, cadre de vie, urbanisme.

Réfection des chemins : des Argillérois ont signalé la nécessité de refaire certains chemins abimés et des travaux de taille.

Le département ne réalise plus les travaux de fauchage pour protéger l'environnement et l'écosystème. Il interviendra toutefois pour répondre aux besoins de visibilité sur les routes.

Le maire a été sollicité par un berger pour pouvoir installer une yourte et des moutons sur un terrain privé pour l'hiver prochain.

Le centre de gestion a sollicité la commune pour effectuer le service de gestion des salaires. Le tarif étant trop élevé, la commune ne répondra pas favorablement à cette proposition.

Le coussin berlinois qui avait été arraché près de l'école sera recommandé (financé par les amendes de police).

Les lampadaires sont éteints la nuit pour des raisons d'économie d'énergie.

17) Culture, vie sociale, solidarité.

Une séance de cinéma en plein air est programmée le vendredi 22 juillet à 21h dans la cour de l'école avec le film le talent de mes amis d'Alex Lutz.

Festival Big Zazou (Communauté de Communes du Pont du Gard) : deux plasticiens organiseront, sur Argilliers, le 25 octobre 2016 des ateliers. (sur inscription)

Ecole : le budget est de 58 € par élève. Fête de fin d'année le samedi 25 juin 2016 .
A la fin du spectacle, les CM2 recevront un dictionnaire et une calculatrice.

Location de la salle plurivalente : le conseil municipal mène une réflexion sur la location de la salle aux Argillérois. Une commission travaillera sur l'élaboration d'un règlement, des modalités d'utilisation et des tarifs.

Cantine : un appel d'offre sera réalisé car le contrat avec le fournisseur arrive à échéance.

L'achat d'un logiciel de gestion des repas de cantine, des TAP et de garderie est en réflexion.
Le système de réservation des repas pour la rentrée prochaine est à revoir : à la semaine, au mois, à l'année ?

TAP : le PEDT a été reconduit avec de nouvelles activités pour la prochaine rentrée, théâtre, photo, musique, escrime, roller, arts plastiques, ateliers d'écriture, basket, images animées...
La commune remercie les parents bénévoles qui encadrent des activités.

Réunion vendredi 27 mai à 18h30 dans la salle plurivalente d'Argilliers pour le jumelage Suisse et Italie.

Installation d'un poulailler à l'école en partenariat avec le SICTOMU : présentation du projet réalisé sur la commune de Belvezet. Une réunion publique aura lieu courant juin.

18) Communication

Un bulletin municipal est en préparation et sera diffusé fin juin.

Intercommunalité

M Chapon, maire d'Uzès, a rencontré le préfet au sujet de la volonté de la commune d'Argilliers d'intégrer la communauté de l'Uzège.

Le bureau de la communauté de communes du Pont du Gard se réunit lundi prochain car de nombreux élus de ST Bonnet du Gard ont démissionné et de nouvelles élections devront être organisées. La commune d'Argilliers perdra un délégué communautaire et une vice présidence.

La police intercommunale a rendu son bilan annuel : 30 interventions en 2015 sur Argilliers.

Le bus de la mer : tous les mercredis de juillet et d'août.

Tourisme : la carte de randonnée est en cours.